

École Élémentaire Jacques Prévert



École élémentaire
GUERET
2023



| © CAUE de la Creuse

Description du projet

L'équipe enseignante, avant l'intervention du CAUE, avait entrepris un important travail avec les enfants sur l'occupation de l'espace entre les filles et les garçons, et les préjugés liés aux genres. Ceci a permis, pour les enseignant-e-s, de bénéficier d'une rencontre avec l'association Jouer pour vivre, et avec les enfants, la réalisation de sept fresques installées sur les façades de l'école, côté cour. Ce projet a été accompagné par la DRAC de Nouvelle-Aquitaine, avec l'intervention de trois artistes plasticien-ne-s : Margot Mégier, Camille Leleu et Jean-Baptiste Colin. Le réaménagement de la cour est ensuite devenu une évidence et les ateliers, réalisés dans les neuf classes de l'école, ont permis d'aboutir à un plan d'aménagement global.

Faisant entrer massivement une végétation arbustive et arborée dans la cour, sous forme de bosquets, le projet crée des ambiances diversifiées, propices à différents jeux, à la découverte, à la rencontre et aux apprentissages. Une longue piste cyclable serpente entre les bosquets. Des jeux sont installés sur quatre placettes et six autres, engazonnées et plantées, créent autant d'îlots de verdure où quelques arbres de petit développement sont plantés, ainsi que des haies de petits fruits. Un seul terrain de jeux collectifs est conservé et déporté vers une extrémité de la cour, faisant face à des gradins installés dans le talus.

Suite à la présentation aux élu-e-s par les enfants, le Pôle Aménagement du cadre de vie – logistiques de la Ville de Guéret s'est ensuite

emparé du projet pour en livrer une interprétation réalisable et un premier chiffrage. Les recherches de financement ont ensuite été réalisées par les services administratifs et techniques (DETR + Fonds Vert + Agence de l'Eau Loire-Bretagne). À tous les niveaux, les services municipaux ont cherché à optimiser le projet, lui donnant un véritable caractère opérationnel. S'il est reconnu que les agents devront passer un temps d'entretien plus important qu'auparavant, le soin particulier apporté au paillage et la protection des plantations le limitera.



Descriptif détaillé

Gestion de l'eau

Si 2 600 m² de la cour ont été désimperméabilisés, il a également été possible de récupérer une grande partie des eaux de toiture du bâtiment principal dans une cuve enterrée de 15 m³, profitant autant à l'arrosage des plantations qu'à l'alimentation des balayeuses assurant la propreté de la voirie.

Biodiversité

La création de bosquets a permis la plantation de 8 arbres de grand développement, 29 arbres de développement moyen, 199 arbustes de différentes tailles et 10 plantes grimpantes.

Galerie



Bosquets et aire de jeux, quelques mois après la plantation des végétaux.
Mai 2024 | © CAUE de la Creuse



Bosquets et aire de jeux. Mai2024 | © CAUE de la Creuse



Terrain de jeux collectifs en gazon synthétique. Janvier 2024 | © CAUE de la Creuse



Pergola protégeant les façades les plus ensoleillées | © CAUE de la Creuse



Jeux en bois brut non traité sur plaquettes forestières | © CAUE de la Creuse



Aire de jeux. Mai 2024 | © CAUE de la Creuse



Bosquets au centre de la cour | © CAUE de la Creuse



Bosquets, chemin et piste cyclable. Mai 2024 | © CAUE de la Creuse



Carrés potagers | © CAUE de la Creuse



Revêtement perméable type Urbalith, pour la piste cyclable (teinte sombre) et les chemins (teinte claire) | © CAUE de la Creuse



Bosquets, terrain de jeux collectifs et pergola. Mai 2024 | © CAUE de la Creuse




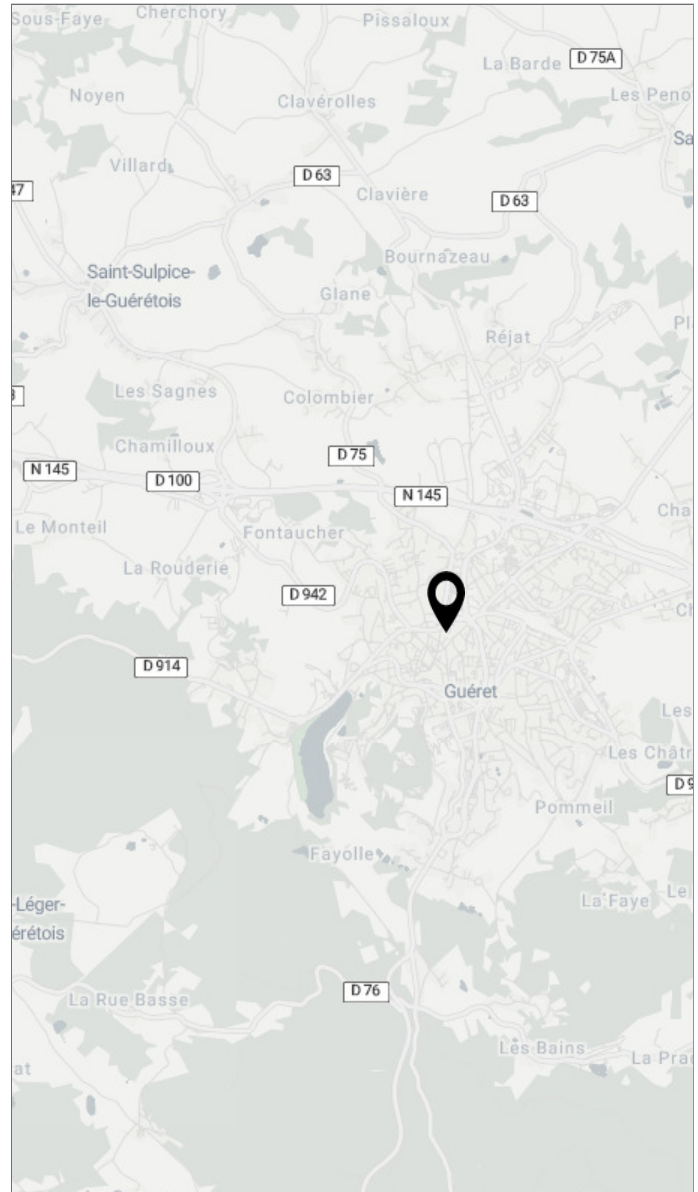
Banc réalisé avec les troncs des arbres abattus en début de chantier | © CAUE de la Creuse

Points forts

Points faibles

Mentions techniques

Programme	École élémentaire
Année de livraison	2023
Lieu	48, Avenue Louis Laroche, 23000 GUERET
Surface totale	3 500 m ²
Montant de l'opération	-
Montant des travaux	544 000 € HT
MOE	Maîtrise d'oeuvre intégrée
MOA	Ville de Guéret
Entreprise(s)	COLAS
Acteur(s)	CAUE de la Creuse
Projet accompagné par le CAUE départemental	
Cour accessible en dehors des horaires scolaires ?	Non
Projet subventionné	Oui
Organisme(s) de subvention	Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Fonds Vert - DETR
Action(s) de concertation menée(s)	



Fiche projet exportée le 07/05/2026 à 18:30
depuis le site de l'Observatoire des Cours Oasis
accessible ici : www.observatoire-oasis.fr



Conseil
d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement

